

AUCH : cérémonie du 11 novembre

Beaucoup d'émotions



AUCH : cérémonie du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre en France s'inscrit dans la continuité de l'érection de monuments à la mémoire des morts de la guerre franco-allemande de 1870 : 900 monuments, nés d'initiatives privées, apparaissent entre 1870 et 1914 et leur inauguration est l'occasion de fêtes civiques (remise de médailles aux vétérans, banquets de régiments) qui deviennent de véritables fêtes de la Revanche suite la défaite de 1870. Ces fêtes mémorielles sont républicanisées avec la loi du 4 avril 1873 sur la « conservation des tombes des militaires morts pendant la guerre de 1870-1871 » qui permet à l'État d'acheter les parcelles de cimetières ou d'exproprier les terrains où se trouvent ces tombes. Les fêtes de la Revanche qui prennent de l'ampleur jusqu'à la Grande Guerre (et même pendant à travers la « Journée des orphelins de guerre », la « Journée des Poilus », la « Journée du canon de 75 », la « Journée des régions dévastées », la « Journée franco-belge, etc.) sont ainsi l'acte fondateur du 11 novembre en France. Une première fête de la victoire de la Marne en 1915 complétée en 1919 par l'Anniversaire de la seconde victoire de la Marne à Dormans constituent aussi une préfiguration du 11 novembre.

En 1920 apparaît l'idée de rendre hommage aux soldats de la Grande Guerre morts pour la France mais non identifiés. À la suite d'une loi votée à l'unanimité par le Parlement, la dépouille mortelle d'un soldat parmi plusieurs autres, choisi dans la citadelle de Verdun, est placée, le 11 novembre 1920, dans une chapelle ardente à l'Arc de triomphe. Le 28 janvier 1921 le soldat est inhumé sous l'Arc de triomphe dans la tombe du Soldat inconnu. Ce n'est que trois ans plus tard, le 11 novembre 1923, qu'est allumée, par André Maginot, ministre de la Guerre, la flamme qui ne s'éteint jamais, donnant au tombeau du Soldat inconnu une forte portée symbolique et politique.

Le 11 novembre est un jour férié en France (jour du Souvenir depuis la loi du 24 octobre 1922). Une cérémonie est dès lors organisée dans chaque commune. Des citoyens, associations et hommes politiques marchent en procession derrière la fanfare de cuivres jusqu'au monument aux morts. Une fois le cortège devant, se déroule un véritable cérémonial : discours du maire, dépôt de gerbes, appel nominatif des morts, sonnerie aux morts, minute de silence.

Source Wikipédia

La cérémonie en images

Lecture par Mr le Préfet du Gers de la lettre du Secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire.

La Marseillaise chantée par les élèves

Les officiels saluent les différentes délégations



Les officiels



Ordre national du mérite pour le capitaine Rodríguez



Les décorés de la Croix du combattant.



Dépôt de gerbe par les élèves des collèges.



Dépôt de gerbe par les anciens combattants.



Ravivage de la flamme par Mr le Préfet du Gers.



Le public nombreux malgré la pluie.



Le salut aux pompiers.